

Commune de Rustenhart

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTENHART De la séance du 11 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 28 mars 2017, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Mario HEGY, Maire.

Etaient présents :

Mario HEGY, Roxane BERNARD, Pascal WALTISPERGER, André AMBIEHL, Vincent ANTOINE, Gervais BELLICAM, Jean-François BINTZ, Jérôme HEGY, Béatrice HASSENFRAZT, Sandra HAZEMANN, Christian KUHN, Frank PETERSCHMITT,

Absent(e)s excusé(e)s et Procurations :

M. Doris SCHNEIDER a donné procuration à M. Pascal Waltisperger
M. Frédéric GIUDICI a donné procuration à M. Mario HEGY
M. Marc WILDY a donné procuration à M. Jean-François BINTZ

M. Jérôme HEGY est arrivé à 21 h.

Secrétariat de séance : Martine HAUMESSER, Secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 16 mars 2017
2. Approbation du compte administratif 2016
3. Approbation du compte de gestion 2016
4. Affectation du résultat de fonctionnement 2016
5. Budget primitif communal 2017
 - 5.1 Fixation des taux d'imposition 2017 des contributions directes
 - 5.2 Tableau des effectifs
 - 5.3 Vote du budget
6. Constitution des commissions communales
7. Indemnités de fonction d'un adjoint
8. Demande de dotation de soutien à l'investissement public
9. Informations
10. Divers

1) Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 16.03.2017

Le compte rendu de la séance du 16.03.2016 est adopté à raison de 14 voix pour, dont 3 procurations et un conseiller absent lors de ce point (M. Jérôme HEGY).

2) Approbation du Compte Administratif 2016

Monsieur Mario HEGY expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2016.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-31, L 122-21 et L 2343-1 et 2 et R 2342-1 à D 2342-12,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 07/04/2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016,

Monsieur le Maire ayant quitté cette séance du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Roxane BERNARD, première adjointe au maire sollicite la décision des membres du Conseil Municipal concernant le Compte Administratif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à raison de 8 voix pour (M. Waltisperger Pascal, Gervais Bellicam, Bernard Roxane, Sandra Hazemann, Antoine Vincent, Kuhn Christian, dont 2 procurations (Doris Schneider, Frédéric Giudici), 5 abstentions Jean-François Bintz, Frank Peterschmitt, Béatrice Hassenfratz, André Ambiehl, dont 1 procuration (M. Marc Wildy) et 1 conseiller absent (M. Jérôme HEGY),

➤ **ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

REALISATIONS EXERCICE N	Dépenses	Recettes	Résultats
Section de Fonctionnement	426 994,12	450 133,81	+ 23 139,69
Section d'Investissement	103 188,74	59 635,81	- 43 552,93
Total réalisation	530 182,86	509769,62	- 20 413,24

REALISATIONS EXERCICE N-1	Dépenses	Recettes	Résultats
Section de Fonctionnement		218 223,35	218 223,35
Section d'Investissement		108 280,69	108 280,72
Total réalisation et reports		326 504,07	326 504,07

RESULTAT CUMULE	Dépenses	Recettes	Résultats
Section de Fonctionnement		241 363,04	241 363,04
Section d'Investissement		64 727,79	64 727,79
Total cumulé		306 090,83	306 090,83

3) Approbation du Compte de Gestion 2016

Monsieur Mario HEGY informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par Madame le Trésorier de Neuf-Brisach.

Le Compte de Gestion établi et arrêté par Madame le Trésorier est conforme au Compte Administratif de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2343-1 et 2 et D 2343-1 à D 234310,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion de Madame le Trésorier,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Mario HEGY,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à raison de 14 voix pour, dont 3 procurations et un conseiller absent lors de ce point (M. Jérôme HEGY),

- **ADOpte** le Compte de Gestion dressé par Madame le Trésorier pour l'exercice 2016 sans observation ni réserve.

4) Affectation du résultat de fonctionnement 2016

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le résultat financier de l'exercice 2016 fait apparaître :

- | | |
|--------------------------------------|--------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 241 363,04 € |
| - un excédent d'investissement de : | 64 727,79 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à raison de 14 voix pour, dont 3 procurations et un conseiller absent lors de ce point (M. Jérôme HEGY),

- **DECIDE** de l'affectation suivante :

- inscription du solde excédentaire de fonctionnement de 241 363,04 € au compte 002 (excédent reporté de la section de fonctionnement).
- inscription du solde excédentaire d'investissement de 64 727,79 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

5) Budget primitif communal 2017

5.1 Fixation des taux d'imposition 2017 des contributions directes

Sur avis des commissions réunies en date du 4 avril 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à raison de 14 voix pour, dont 3 procurations et un conseiller absent lors de ce point (M. Jérôme HEGY),

- **DECIDE** de retenir les taux d'imposition, ci-dessous, pour l'année 2017 et de fixer les ressources fiscales directes comme suit :

Taxes	Bases 2017 Prévisionnelles	Taux 2016 <i>Pour mémoire</i>	Taux 2017 Vote en %	Produit 2017
Habitation	1 237 000	14.23	7,93	98 094
Foncière bâti	737 700	9.54	9,54	70 377
Foncière non bâti	26 400	70.6	70,6	18 638
TOTAL				187 109

5.2 Tableau des effectifs

Monsieur le Maire détaille l'état des effectifs aux membres du Conseil Municipal, ainsi que les principaux mouvements de personnel prévus au courant de l'année à venir.

Concernant les saisonniers, Monsieur le Maire propose de maintenir l'effectif saisonnier à 5 personnes, afin de renforcer les équipes durant la période estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à raison de 14 voix pour, dont 3 procurations et un conseiller absent lors de ce point (M. Jérôme HEGY),

- **DECIDE** de reconduire l'embauche de personnel saisonnier aux conditions suivantes :
- L'âge minimal requis pour les emplois saisonniers est fixé à 18 ans révolus au regard de la réglementation du travail et notamment de la nature des tâches susceptibles d'être confiées au personnel occasionnel.
 - La durée d'emploi est fixée à 60 heures par saisonnier au total, étant entendu que les horaires du personnel saisonnier seront calqués sur ceux du personnel titulaire. Ils peuvent néanmoins varier pour les besoins du service.
 - La rémunération est indexée au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique ou d'adjoint administratif (selon le poste occupé), augmentée des congés payés.
 - La date limite de dépôt de candidature est fixée au 20 mai 2017.

- **ADOpte** le tableau des effectifs arrêté comme suit pour 2017 :

	Horaire hebdomadaire	Horaire annuel	Taux d'emploi	Poste Pourvu	Poste Non pourvu
Filière administrative					
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	35.00	1592	100.00 %	1	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	5.00	227	14,29 %	1	
Filière sociale					
A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe	30.54	1389	87.26 %	1	
Filière technique					
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	31.00	1 410	88.57 %	1	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	25.00	1137	71.43 %	1	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	16.07	731	45.92 %	1	
Personnel saisonnier					
Saisonnier(s) technique(s)	30.00	60			4
Saisonnier(s) administratif(s)	30.00	60			1

- **VOTE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents nommés dans les emplois et grades énoncés ci-dessus.

5.3 Vote du budget primitif communal

Monsieur Mario HEGY présente le projet de budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ADOpte**, à raison de 10 voix pour, dont 2 procurations (M. Frédéric GIDICI, Mme SCHNEIDER Doris) et de 2 voix contre (M. Jean-François BINTZ, dont 1 procuration M. Marc WILDY), de 2 abstentions (M. Frank PETERSCHMITT, Mme Béatrice HASSENFRAZT), et un conseiller absent lors de ce point (M. Jérôme HEGY),

- le budget primitif communal de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

TOTAL MOUVEMENTS PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	691 441,04	691 441,04
INVESTISSEMENT	364 100,00	364 100,00

Arrivée de M. Jérôme HEGY à 21 h.

6) Actualisation des commissions communales

M. le Maire rappelle que les membres du conseil ont délibéré le 15/04/2014 et ont institué les commissions suivantes :

- Commission finances
- Commission travaux
- Commission culture et fêtes
- Commission cellule de crise
- Commission urbanisme
- Commission affaires scolaires

Consécutivement à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire, par délibération du 16 mars 2017, il y a lieu de déterminer la nouvelle composition de chacune de ces commissions. M. le Maire propose d'établir un nouveau tableau précisant la répartition des membres du conseil.

Après en avoir débattu et conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de retenir la composition des commissions communales comme suit :

NOM - PRENOM	FINANCES	TRAVAUX	CULTURE ET FETES	CELLULE DE CRISE	URBANISME	AFFAIRES SCOLAIRES
AMBIEHL André						
ANTOINE Vincent						
BELLICAM Gervais						
BERNARD Roxane						
BINTZ Jean-François						
GIUDICI Frédéric						
HASSENFRTZ Béatrice						
HAZEMANN Sandra						
HEGY Mario						
HEGY Jérôme						
KUHN Christian						
PETERSCHMITT Frank						
SCHNEIDER Doris						
WALTISPERGER Pascal						
WILDY Marc						

7) Indemnités des élus

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-24, L 2511634 et L 2511-35,

Vu la délibération du 16 mars 2017 concernant l'élection d'un nouvel adjoint au Maire,

Vu les arrêtés municipaux du 21 mars 2017 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire :

- Madame Roxane BERNARD, 1^{er} Adjoint au Maire, déléguée aux affaires d'urbanisme,
- Monsieur Pascal WALTISPERGER, 2^{ème} Adjoint au Maire, délégué aux affaires techniques
- Madame Doris SCHNIEDER, 3^{ème} Adjoint au Maire, déléguée aux affaires scolaires et culturelles),

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

Population (nombre d'habitants)	Taux Maximal en % de l'BP 1022 (*)
de 500 à 999	8,25 %

(*) Valeur du point d'indice au 01/02/2017

8) Demande de dotation de soutien à l'investissement public – mise en accessibilité de l'église et sécurisation de la place de l'église

Suite au projet de mise en accessibilité de l'église et sécurisation de la place de l'église, dans le cadre de l'Ad'AP, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal, afin de pouvoir bénéficier de l'opportunité d'une dotation de soutien à l'investissement public. Un dossier complet doit leur parvenir au plus tard le 13 avril 2017.

M. le Maire informe que le montant des travaux est estimé à 55 207,20 € HT. Pour cela, M. le Maire sollicite l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de donner suite à ce projet et de constituer un dossier de dotation de soutien à l'investissement public pour la mise en accessibilité de l'église et sécurisation de la place de l'église, dans le cadre de l'Ad'AP,
- **DIT** qu'un crédit de 55 207,20 € HT est inscrit au chapitre 21 – article 21318 du Budget Primitif 2017.
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter une subvention aussi haute que possible auprès de l'Etat, Direction des Actions et des moyens de l'Etat,
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

4) Informations

7.1 Urbanisme

Mme Roxane BERNARD informe les membres du conseil que suite à une division de terrain, deux déclarations préalables ont été traitées par le SCOT Service Instructeur. Ces parcelles n'avaient pas de nouvelles références cadastrales.

D'autre part, un permis de construire a été déposé par M. GRADOZ, rue des Primevères, en section 4, parcelle 110.

Par ailleurs, Mme BERNARD rappelle que le SCOT traitant l'ensemble des dossiers d'urbanisme, le fonctionnement de la Commission urbanisme sera ajusté selon les cas à traiter ; Cependant, les membres de cette commission seront informés des dossiers en cours.

Mme BERNARD informe les membres du Conseil qu'un appel d'offres a été lancé pour les travaux de rénovation de l'accessibilité de la place de l'église. La commission d'appel d'offres sera réunie courant mai pour l'ouverture des plis. De plus, une présentation du projet sera faite au conseil de fabrique.

5) Divers

Tour de Table :

- M. Frank PETERSCHITT demande la mise en place d'un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h au Rheinfelderhof, suite au constat de vitesse excessive.
- M. Christian KHUN signale que l'alarme du groupe scolaire a eu une nouvelle défaillance.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 45